

MOTION
AGE du 24 novembre 2017

Les magistrats et fonctionnaires de la cour d'appel de Toulouse, réunis en assemblée générale le 24 novembre 2017 :

- Déplorent les conditions de consultation des chantiers de la justice, par le biais de trois questionnaires adressés les 19 et 20 octobre 2017 et à retourner avant les 1^{er} et 15 décembre 2017, ce délai extrêmement contraint ne permettant aucun travail sérieux d'élaboration en interne entre les magistrats et les fonctionnaires, ni avec les autres acteurs de la justice, notamment avocats et enquêteurs;
- Considèrent que cette méthode témoigne d'un mépris à l'égard des conditions de travail et de la souffrance dans la juridiction, compte tenu d'une charge de travail déjà insupportable,
- Estiment ne pas pouvoir, dans ces conditions, s'investir de manière constructive dans les concertations sur la procédure (civile, pénale et sur le sens et l'efficacité des peines) ;
- S'indignent que la réforme annoncée de la carte judiciaire ait pour seul objectif une flexibilité accrue grâce à une mutualisation des moyens humains au sein de ressorts très étendus, portant gravement atteinte au principe d'inamovibilité, sans bénéfice pour les justiciables ;
- Dénoncent une concertation de pure façade et dont certaines conclusions transparaissent déjà au travers de questionnaires orientés.